Nos Honoraires d'agence*

TTC

*Montants maximum affichés

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES (Charge acquéreur - Somme forfaitaire)
De 0 à 30 000 €	2 900 €
De 30 001 € à 45 000 €	4 520 €
De 45 001 € à 60 000 €	5 040 €
De 60 001 € à 75 000 €	6 090 €
De 75 001 € à 90 000 €	7 140 €
De 90 001 € à 110 000 €	8 190 €
De 110 001 € à 130 000 €	9 240 €
De 130 001 € à 150 000 €	10 290 €
De 150 001 € à 180 000 €	12 080 €
De 180 001 € à 220 000 €	14 180 €
De 220 001 € à 300 000 €	7,15 %
A partir de 300 001 €	5,55 %

Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels : 10 % HT (charge vendeur)
Rédaction du compromis de vente (charge acquéreur) : 150 € TTC

Forfait estimation d'un bien immobilier pour autre raison que mise en vente : 100 € TTC

LOCATION

SUPERFICIE	Zone tendue (montant au m²)	Zone non tendue (montant au m²)
- de 40 m²	13 € dont 3 € pour l'EDL	11 € dont 2 € pour l'EDL
- de 80 m²	13 € dont 3 € pour l'EDL	10 € dont 2 € pour l'EDL
- de 150 m²	12 € dont 3 € pour l'EDL	9 € dont 2 € pour l'EDL
+ de 150 m²	sur devis	sur devis

Baux meublés : Dans la limite du plafond Alur et sur devis pour les biens > à 80 m².

Baux Code Civil : 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/ m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

LOCATION DES PROFESSIONNELS
(locaux commerciaux ou professionnels)

Commercialisation (visite, constitution du dossier et état des lieux) : 13 % HT du loyer annuel HT et HC à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

Renouvellement de bail à la charge du locataire :
450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

LOCATION DE VACANCES

26 % TTC (Inclus dans le loyer à la charge du preneur)

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Congé bailleur :** 100 € TTC
- **Aide à la déclaration des revenus fonciers :**
  48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC)
  ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.
- **Suivi et gestion des travaux :**
  50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise
  3% du montant TTC des factures de travaux > 200 € TTC

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

TOUT INCLUS

Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.25 % des sommes quittancées

- **Garantie loyers impayés**
- **Garantie Protection juridique**

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

GESTION DES TRAVAUX DES PARTIES COMMUNES DE MONOPROPRIÉTÉS

MONTANT HT DES TRAVAUX	Honoraires HT (sur le montant des travaux)	MONTANT HT DES TRAVAUX	Honoraires HT (sur le montant des travaux)
Jusqu'à 5 000 €	5 %	De 75 001 € à 150 000 €	3,5 %
De 5 001 € à 30 000 €	4,5 %	De 150 001 à 1 000 000 €	3 %
De 30 001 à 75 000 €	4 %	A partir de 1 000 001 €	2,5 %

www.ajp-immobilier.com

Barème applicable aux mandats signés à compter du 13/11/2026

EUROCEAN | CPI 3301 2016 000 014 610 - SARL au capital de 14 550.94 euros | Garantie financière CEGC - Gestion 550 000 € | RCS BDX 349 199 216 | N° ORIAS : 25002925. Médiateur de la consommation : MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ; Accès direct au formulaire de réclamation en ligne : https://recevabilite-mediations.medimmoconso.fr